



COMTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 MAI 2018
Date de la convocation : 23 mai 2018

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 20 h 05

L'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 avril 2018 est reportée au prochain Conseil.

1 – ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE

1.1 Modification des Statuts du SEBB

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la modification des articles 4 et 5 des statuts du SEBB.

1.2 Intégration d'une compétence facultative sur les milieux aquatiques dans les statuts de la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, MODIFIE les statuts de la Communauté de Communes en ajoutant une compétence facultative « Milieux aquatiques ».

L'intérêt communautaire est défini comme suit :

- Etudes et actions contribuant à limiter le risque inondation (PAPI, SLGRI...)
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Lutte contre la pollution : évaluation, lutte et prévention des impacts cumulés des pollutions

1.3 Approbation du bilan d'activités 2017

Après exposé du bilan d'activités 2017 du SEBB, par Monsieur GRUGIER, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, PREND ACTE, de la présentation du rapport annuel 2017 du Syndicat d'entretien du Bassin de Beuvron.

2 – URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 AVAP de La Ferté Saint-Aubin – accord sur la délégation de la conduite de la procédure à la Ville

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DONNE SON ACCORD sur la délégation de la poursuite de la procédure d'AVAP à la Ville.

2.2 Désignation d'un représentant pour siéger à la CLAVAP de La Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DESIGNER Monsieur Jean-Paul ROCHE pour siéger à la CLAVAP de La Ferté Saint-Aubin.

2.3 Ardon – Plan Local d'Urbanisme - Instauration d'une obligation de soumettre les clôtures à déclaration préalable

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, INSTAURE la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur l'ensemble du territoire communal d'Ardon.

2.4 Ardon – Plan Local d'Urbanisme - Instauration d'une obligation de soumettre les ravalements à déclaration préalable

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, INSTAURE, la déclaration préalable pour les ravalements sur l'ensemble du territoire communal d'Ardon.

2.5 Ardon – Plan Local d'Urbanisme - Instauration et délégation du Droit de Prémption Urbain (DPU)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

INSTAURE un Droit de Prémption Urbain tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimité par le Plan Local d'Urbanisme d'Ardon approuvé.

DONNE DELEGATION à la commune pour l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des PLU communaux.

EXCLUT de la délégation à la commune le périmètre de la zone d'activités de Limère telle que définie en annexe de l'intérêt communautaire de la CCPS (zone ZB de la ZAC). La CCPS exercera le DPU pour ladite zone renommée UDz dans le PLU communal.

2.6 Plans Locaux d'Urbanisme – Délégation du Droit de Prémption Urbain (DPU) aux communes de Jouy-le-Potier, La Ferté Saint-Aubin, Ligny-le-Ribault et Marcilly-en-Villette

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE LA DELEGATION aux Communes de Jouy-le-Potier, La Ferté Saint-Aubin, Ligny-le-Ribault et Marcilly-en-Villette de l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des PLU communaux.

EXCLUT de la délégation à la commune les périmètres des zones d'activités économiques de compétence communautaire telle que définie (liste et plans) en annexe de l'intérêt communautaire de la CCPS, la CCPS exercera le DPU pour ces zones.

3 – SPORTS et LOISIRS

3.1 Modification de tarifs du CUBE pour les comités d'entreprises

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, MODIFIE la tarification propre aux CE comme ci-dessous :

Tarifs CCPS et Hors CCPS : 158 €, pour l'Espace aquatique et 400 € pour l'Espace Balnéo.

	CCPS	T.U CCPS	HCCPS	T.U HCCPS
Espace aquatique				
CE/Camping ALSH (50 entrées)	158,00 €	3,16 €	225,00 €	4,50 €
Espace Balnéo				
Accès CE/Camping (50 entrées)	400,00 €	8,00 €	550,00 €	11,00 €

4 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

4.1 Remboursement de frais supportés par un agent communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, REMBOURSE, à Madame Coralie COUCHET la somme de 31,05 € supportée sur ses deniers personnels.

4.2 Groupement de commandes pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADHERE au groupement de commande,

ACCEPTE, les termes de la convention constitutive de groupement,

DESIGNE comme représentants de la CAO du groupement de commandes :

- Monsieur Jean-Paul ROCHE en qualité de représentant, et Président de la CAO,
- Monsieur Eric LEMBO en qualité de suppléant,

5 – RESSOURCES HUMAINES

5.1 Emplois saisonniers 2018 – Office du tourisme de Ligny-le-Ribault

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix **POUR**, Mme Anne GABORIT, ne prend pas part au vote, **RECRUTE**, deux agents en emploi saisonnier pour travailler à l'Office du tourisme de Ligny-le-Ribault.

5.2 Emplois saisonniers 2018 – Complexe aquatique LE CUBE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **RECRUTE**, un agent en emploi saisonnier au complexe aquatique « LE CUBE ».

QUESTION ORALE

Question orale posée par Madame Stéphanie AUGENDRE MENARD : Conseil Communautaire du 20 avril 2018.

► Une réponse est donnée par Monsieur Jean-Paul ROCHE, à Madame Stéphanie AUGENDRE MENARD en séance du Conseil Communautaire (textes de ces interventions dans le procès-verbal.)

==*==*==*

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 21 h 15.

La Ferté Saint-Aubin, le 30 Mai 2018

Le Président,

Jean-Paul ROCHE